

# International Confederation of European Beet Growers

CONFEDERATION INTERNATIONALE  
DES BETTERAVIERS EUROPEENS

CONFEDERAZIONE INTERNAZIONALE  
DEI BIETICOLTORI EUROPEI



111/9 Boulevard Anspachlaan – B-1000 Brussels  
Tel: +32 2 504 60 90 – Fax: +32 2 504 60 99  
[cibeoffice@cibe-europe.eu](mailto:cibeoffice@cibe-europe.eu) – [www.cibe-europe.eu](http://www.cibe-europe.eu)

INTERNATIONALE VEREINIGUNG  
EUROPÄISCHER RÜBENANBAUER

MIĘDZYNARODOWA KONFEDERACJA  
EUROPEJSKICH PLANTATORÓW BURAKA

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 mars 2013 (Traduction libre)

Pour plus d'informations : [www.cibe-europe.eu](http://www.cibe-europe.eu)

Contact: E. LACOSTE

[elisabeth.lacoste@cibe-europe.eu](mailto:elisabeth.lacoste@cibe-europe.eu)

Tel.: + 32 2 504 60 90

## Les betteraviers européens inquiets et déçus par le mandat du Conseil des Ministres de l'Agriculture sur le Régime Sucrier Européen à venir

Tard dans la nuit, sous la Présidence irlandaise, le Conseil des Ministres de l'Agriculture s'est mis d'accord sur son mandat de négociation pour la future Politique Agricole Commune, en particulier en relation avec la future Réglementation OCM Unique et ses dispositions concernant le sucre. Ce mandat indique une extension du Régime Sucrier actuel après le 30 septembre 2015, jusqu'au 30 septembre 2017.

Les betteraviers européens sont inquiets et très déçus : ils considèrent que la prolongation de la Réglementation OCM Unique jusqu'au 30 septembre 2017 est un délai trop court et totalement inadapté. À la suite de ce résultat, le Président de la CIBE Jørn Dalby a déclaré : « Ce mandat ne donne pas un message clair aux betteraviers. Le Conseil n'a tenu compte ni du vote du Parlement Européen de la semaine dernière ni de la demande, lors des délibérations, d'une majorité des États-Membres d'un délai jusque 2020. Nous avons besoin de plus de temps pour augmenter notre compétitivité et nous demandons une stabilité pour cinq ans de plus, soit jusqu'au 30 septembre 2020. C'est incompréhensible que le Conseil n'a pas admis la justification économique de nos arguments mais a de plus limité la prolongation jusqu'au 30 septembre 2017 en s'engageant dans un marchandage politique sur la question de la réallocation des quotas, qui était soutenue par très peu d'États-Membres. »

Par ailleurs, la CIBE a bien noté que, dans différents commentaires, différents États-Membres demandent de maintenir un cadre contractuel solide entre betteraviers et sucriers. « Cela est pour nous très important aujourd'hui et demain car cela joue un rôle déterminant dans le bon fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement betteravière : il doit être renforcé et nous ferons attention à ce que les prochaines discussions aborderont aussi cette question », conclut Jørn Dalby.

Néanmoins, ce mandat ouvre la voie d'une prolongation du Régime Sucrier après 2015. Les betteraviers européens attendent maintenant avec impatience les négociations interinstitutionnelles à venir. La Commission doit maintenant prendre en considération à la fois le mandat du Parlement Européen voté le 13 mars dernier qui a demandé une prolongation du Régime Sucrier jusqu'au 30 septembre 2020 ainsi que le mandat du Conseil des Ministres de l'Agriculture, afin d'améliorer sa proposition législative. La CIBE continuera son travail afin que l'accord politique final rejoigne sa position pour une prolongation du Régime Sucre jusqu'au 30 septembre 2020.